Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 64 (1976)

Heft: 6

Rubrik: Page internationale

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Page internationale

BRITANNIQUE

1300 femmes de Grande-Bretagne viennent de se réunir pendant deux jours à Newcastle pour la Confé-rence annuelle du MLF britannique.

Il est toujours intéressant de voir Il est toujours interessant de voir des femmes se rassembler en si grand nombre: ce forum a fait figure de retrouvailles. Discussions, explica-tions, remises en question, pendant ces deux jours elles ont tenté de faire le point et de savoir ou en était le rouvement. mouvement.

Les réunions du MLF ne sont plus ce qu'elles étaient il y a cinq ou six ans. Les femmes commencent à s'organiser sérieusement. Cela ne veut surtout pas dire qu'elles soient tom-bées dans le piège de la hiérarchie : pas de leader, des porte-paroles pour chaque groupe tout au plus. Un em-ploi du temps suivi à la lettre, deux ploi du temps suivi a la lettre, deux crèches fonctionnant 24 heures sur 24 et permettant à toutes les mères de famille d'assister aux différentes activités l'esprit libre. A noter à ce propos que les crèches en question étaient tenues par des hommes de bonne volonté. Ce détail à son important de la company d tance quand on sait le clivage qui a toujours existé à l'intérieur du mou-

Autrefois les réunions échouaient bien souvent à cause des frictions entre homosexuelles et non-homo-sexuelles, pas tant à cause des difdes idéologies complètement oppo-sées: la discussion revenant tou-jours au même point : faut-il ou non accepter les hommes. Quelque soit l'ordre du jour, manifestation fémi-niste, formation de syndicat, accepta-tion de la presse masculine aux divers événements féministes, les femmes n'arrivaient jamais à se mettre d'accord. Pour les homosexuelles, pas question de discuter avec l'ennemi, à savoir l'homme. Au mieux leur po-litique est celle de non-ingérence, de toute façon aucun compromis n'est possible à leur avis.

Les autres femmes, les non-homosexuelles, sont dans la majorité pour un rapprochement. Cette fois-ci, à Newcastle, il semble

que les deux camps aient laissé tom-ber leur cheval de bataille, mis en veilleuse leurs antagonismes pour mieux se réunir et réfléchir à des problèmes urgents concernant les femmes de Grande-Bretagne. Et tout d'abord la loi sur l'avortement. Il peut paraître étonnant que les Anglaises aient encore à se battre à ce sujet quand on sait le nombre de Françaises, Italiennes et autres Eu-ropéennes qui traversent la Manche chaque année pour subir une interruption de grossesse. On pourrait croire que, au moins en Grandecroire que, au moins en Grande-Bretagne, les lois soient très libérales à ce sujet. Et elles le sont en effet. Mais, et c'est là l'important, elles sont gravement menacées. Un député, M. White, veut faire passer un amende-ment très respectif à la loi. Une com-mission parlementaire a été formée pour réétudier la loi et si les femmes ne sont pas vigilantes, il se pourrait bien qu'elles perdent des libertés du-rement acquises.

Le second grand problème abordé fut celui des refuges pour femmes battues. Les Anglaises peuvent, encore sur ce point, passer pour des privilégiéess : il existe 33 refuges pour femmes battues en Grande-Brepour femmes battues en Grande-Bre-tagne. La France n'en a pas un seul. Pourtant, là encore les Britanniques ont beaucoup à faire : aucune loi ne protège une femme battue. Si un homme bat son chien, il sera con-damné par un tribunal, il lui sera damne par un rribunal, i i ili sera interdit de posséder un animal pendant trois ans. Si une femme est battue par son mari... elle n'a même pas la possibilité de le quitter. C'est le seul cas au monde où l'on renegal la righte par la constant de voie la victime vivre avec son bour-

Pour résumer, le MLF britannique a établi une liste de six demandes prioritaires : crèches ouvertes 24 heu-res sur 24 ; avortement libre et con-traception gratuite ; égalité des chances dans l'enseignements ; égalité des salaires ; indépendance légale et juridique; fin des pratiques discrimi-natoires en ce qui concerne les homo-sexuelles. Il est intéressant de savoir qu'il est interdit à des homosexuelles d'organiser des réunions. Certaines de celles présentes à Newcastle étaient en fait en liberté surveillée.

On pourrait croire qu'après des siècles d'oppression, les femmes ont ap-pris la tolérance, la non-violence; qu'après des siècles d'isolement elles connaissent l'importance du dialogue. La conférence de Newcastle montre qu'en fait rien n'est acquis et que femmes commencent tout juste à tirer les leçons du passé.

Marie-Pierre Carretier.

les movennes suivantes par jour ou-

	entretien	repas	enfants
Belgique	2,2	2,0	1,4
Canada	3,5	2,0	2,0
France	4,1	1,7	1,5
Japon	5,8		2,1
Etats-Un	is 3.1	1,6	1,4

Valeur: En Allemagne, on a cal-culé que si le travail des ménagères était rétribué au salaire moyen de base des ouvrières, on arriverait à un total de 166 mille millions de marks, soit plus de la moitié de tous les soit plus de la motte de tous les salaires versés aux ouvriers et em-ployés du pays. An Canada, en 1971 déjà, on a estimé, sur une base très prudente, que le travail des ménagè-res représentait le 11 % du PNB, soit plus de 10 milliards de dollars. Une plus de 10 milliards de dollars. Une enquête faite par l'Université de Co-lumbia aux Etats-Unis a analysé les salaires payés dans les restaurants, blanchisseries, etc., sur cette base, elle a évalué, pour une famille de 4 personnes, à 5600\$ par an la contribution de la femme aux travaux domestiques, 1300 celle du mari et 700 celle de chacun des enfants entre 12 et 17 ans; dans le cas d'une famille avec 4 enfants dont un bébé, on arrive à 8400 \$ pour la femme et 1700 avec 4 enrants cont un beee, on ar-rive à 8400 \$ pour la femme et 1700 pour le mari. Une autre enquête, faite en 1972 aux Etats-Unis, a tenté de comparer, groupe d'âge, par groupe d'âge, le gain moyen des femmes occupées à plein temps avec le gain corpees à piein temps avec le gain con-respondant sur le marché du travail aux activités domestiques ; on arrive ainsi par exemple aux valeurs sui-

	travaux domestiques	activité profess.	
15-19 ans	\$ 5.389	4.194	
24-29	6.417	7.495	
40-44	5.908	7.341	
60-64	2.942	7.052	
65-69	2.250	5.456	

d'après Housewives and the Eco-

Sports

Association Joséphine Butler

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

On oublie souvent que les premières féministes anglosaxonnes (au XIXe siècle) ont lutté pour l'abolition de l'esclavage, de la prostitu-tion, de l'alcoolisme et qu'elles se sont mises à récamer le droit de vote et d'éligibilíté, parce qu'elles avaient le sentiment que leur lutte serait plus efficace si elles pouvaient intervenir politiquement.

C'est en 1879 que fut fondée Suisse, l'association du SOU POUR LE RELÈVEMENT MORAL, qui de-LE RELEVEMENT MORAL, qui de-vint bientôt le SOU JOSÈPHINE BUTLER: chaque membre s'enga-geait à verser un sou par semaine. L'association a changé de nom, il y a quelques années: elle est devenue l'ASSOCIATION JOSÈPHINE BUT-LER; un sou, on s'en doute, ne suffit plus à mener une action de bienfai-

Réunion vivante au centre paroissial de Saint-Jacques : après la par-tie administrative, un sympathique dîner fut servi par des paroissien-nes et l'après-midi fut consacré à l'exposé très intéressant de M. Alain Girardet, responsable de Point Fixe.

Point Fixe, qui dépend du Centre social protestant, est l'une des œuvres social protestant, est l'une des œuvres soutenues par la branche vaudoise de l'Association Joséphine Butler. C'est un centre d'accueil, d'écoute, qui essaie d'aider une catégorie de la population que M. Girardet se défend de définir avec trop de pré-cision, afin que les clients éventuels ne se sentent pas dès l'abord « classés » : des marginaux, prostitué(e)s, homosexuel(le)s..

nomosexue(t(e)s...
Point Fixe: un téléphone, un bureau et une présence, c'est tout. M.
Girardet a choisi l'attitude passive,
l'approche lente de ces milieux. Il
s'est fait connaître, bien sûr, mais il
ne cherche pas à s'imposer (comme certains bureaux sociaux officiels qui vous donnent des rendez-vous impératifs). Son aide est plus psychologique que matérielle ; les personnes qui viennent vers lui ont souvent des problèmes financiers, mais le secours problemes linanciers, mais it seccurs en argent est difficile, l'attitude de ces marginaux envers l'argent étant très ambivalentes. (Il y a toujours des dettes, c'est presqu'un alibi in-conscient: puisque j'ai des dettes, je dois continuer à me prostituer...». La réinsertion professionnelle n'est pas impérative: il faut avant tout une longue remise en confirm

une longue remise en confiance.
Ailleurs? A Genève : l'Association
Joséphine Butler aide «SOS Femme», le service de Sœur Jeanne, service qui n'est pas centré uniquement sur qui n'est pas centre uniquement sur la lutte contre la prostitution, mais accueille alcooliques et droguées. En Suisse allemande, ce genre de cen-tres d'accueil est plus rare : on con-naît la Mitternachtmission de Berne, tandis que Zurich n'a rien.

Simone Chapuis.

Assemblée générale de la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

En organisant son A.G. à Altorf, la FSFP espérait rencontrer les protes-tants minoritaires de la Suisse cen-trale, cette partie de l'Eglise que l'on nomme en langage ecclésiastique « la diaspora ». Ce fut plus que cela : nous y fûmes accueillies, reçues, et nous avons pu rencontrer les familles d'Altorf et d'Erzfeld.

tori et d'Effetie.

Assemblée générale sans histoire, présidée par Mme V. Täuber, avec l'élection au comité suisse de Mme Pierrette Ryf de Neuchâtel en remplacement de Mme Claudine Gander et de Mme Gertrud Lieb de Cirintehen. L'Admissed d'une accidion. Gränichen: l'admission d'une section de la Frauenhilfe de Saint-Gall, Dans de la Fisher de Sant-Gail. Dans de la FSFP à la foire de Bâle tenu par les « Bananenfrau » de Bâle et de Frauenfeld qui distribuèrent gratuitement des centaines de bananes et dépliants pour attirer l'attention du public sur les problèmes de la pro-duction à la consommation.

Le samedi matin, après avoir discuté en petits groupes sur des cas concrets touchant l'avortement, l'objection de conscience, etc., nous avons entendu un exposé de M. Christian Zangger, intitulé : « D'où viennent nos prises de positions ? ».

Dans la discussion qui suivit, on Paris la discussion qui salvit, on releva l'importance des trois « missions » prophétiques, proposées par l'orateur pour les chrétiens d'aujour-d'hui : mission prophétique (critique), de réconciliation, et de libération. L'une des questions soulevées, qui nous interroge toutes et sur laquelle pous nous sommes sénarées fit celle-pous nous sommes sénarées fit cellenous nous sommes séparées fut celleci: comment prendre des décisions ou des positions « prophétiques » sans se sentir aussitôt exclu de l'Eglise-institution ou être taxé hâtivement de gauchisme, comment vivre sa foi dans une Eglise assez large pour sentir son appartenance à une communauté agrandie, souvent insaisissable?

Janine Rappaz.

Tour d'horizon

Egalité de salaires

La Cour de justice des Communautés européennes a rendu en avril un ar-rêt important dans la cause Defrenne contre Sabena.

Hôtesse de l'air à Sabena depuis 1951, Mile Defrenne a été licenciée en 1968, le jour de ses 40 ans, la Sabena n'employant pas au-delà de cet âge des femmes en vol. contrairement à ce qui est le cas pour les stewards. Estimant qu'il y avait discrimination, les stewards et les hôtesses de l'air effectuaient le même service, et qu'elle subissait un dommage quant à son salaire et à ses droits de retraite. Mlle Defrenne a ouvert une action devant le tribunal du travail à Bruxelles, qui a refusé sa plainte. Elle a alors recouru devant le tribunal supérieur du travail en invoquant l'art. 119 du Traité de Rome.

Mlle Defrenne a soutenu que cet article, par lequel les Etats contrac-tants s'obligent à introduire l'égalité de salaire dans un délai donné, crée un droit qui peut être invoqué direc-tement par un plaignant individuel. Le tribunal supérieur du travail a soumis la question à la Cour de justice des Communautés européennes Ainsi que le permet le Traité de Rome, deux gouvernements, la Gran-Home, deux gouvernements, la Gran-de-Bretagne et l'Irlande, sont inter-venus devant la Cour pour plaider que l'art. 119 oblige les Etats, mais ne crée pas un droit direct pour les individus. La Commission des Com-

munautés a exprimé le même avis.

La Cour de justice a conclu en sens contraire, et elle a vivement critiqué les Etats contractants de n'avoir pas encore commencé à appliquer le prin-sures législatives sont indispensables. En revanche, dans les cas de discri-En revanche, dans les cas de discri-minations directes, où il y a égalité de travail mais non de salaires, com-me dans le cas Defrenne, le tribunal est en mesure d'apprécier s'il y a discrimination. Le fait que le Traité de Rome oblige les Etats n'exclut pas

qu'il crée un droit qui peut être invoqué directement par un plaignant. Il appartient aux tribunaux natio-naux de protéger les droits découlant de l'art. 119.

Consciente des conséquences de son arrêt, la Cour a déclaré qu'il n'au-rait pas d'effet rétroactif, sauf pour les procès déjà en cours

D'après NZZ 23. 4. 76.

P. B.-S.

France

Le 21 avril, Mme Valérie André, colonel-médecin, a reçu le grade de général. Cela s'était vu en Angleterre déjà, mais non en France.

Indes

Dans le cadre de son programme de politique démographique, Mme Gan-dhi compte élever l'âge légal du ma-riage de 15 à 18 ans pour les filles, de 18 à 21 ans pour les garçons.

Valeur économique du travail ménager

Alors que le Plan d'action de Me Aiors que le Plan d'action de Me-xico recommande d'inclure le travail ménager dans le Produit national brut, il est intéressant de voir comment on a déjà tenté ces dernières années de calculer le temps consacré par les femmes à leurs travaux do mestiques et d'en chiffrer la valeur

Temps: En Finlande, on estime Temps: En Finlande, on estime qu'une femme ne travaillant pas pro-fessionnellement consacre 8 heures par jour à son ménage, contre 4 heu-res pour une femme avec activité professionnelle et moins de 2 pour un homme. Une enquête faite à Vancouver et couvrant les sept jours de la semaine conclut qu'une femme ne travaillant pas professionnellement consacre 2 heures de plus par semaine à son ménage que son mari à son activité professionnelle. En France, on évalue à 70 heures hebdoma-daires (dimanche compris) le travail des ménagères, soit au total 46 millions d'heures par an au lieu de 42 pour la population économiquement active, hommes et femmes ensemble. Une enquête de l'OCDE (1975) donne

(publié par Alliance UCF, Genève).

Le 24 avril, à quelques heures de distance, deux records mondiaux de lancer du disque sont atteints : par une athlète russe, Faina Melnik, avec 70.50 m. et par l'Américain Mac Wil-kins avec 69,18 m. Huit jours plus tard, Mac Wilkins atteignait 70,86 m. Faina Melnik la rattrapera-t-elle?

Perle Bugnion-Secretan.

